



Livret d'accueil de l'école Montessori-Gaillac Année scolaire 2022/23

Nous souhaitons que notre école soit un lieu d'épanouissement et de bien être pour vos enfants. Les règles de fonctionnement sont élaborées dans l'intérêt de tous les enfants et selon les principes de la pédagogie Montessori. Elles doivent être respectées par les parents et l'équipe éducative.

Horaires

L'école est ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi

Accueil du matin : à partir de 8h30

Début de classe : 8h45

Sortie de classe des 3/6: 11h45

Sortie de classe de l'élémentaire : 12h

Début de classe l'après-midi : 13h30

Sortie de classe : 16H30

Accueil du matin

Les enfants sont accueillis dans le vestiaire par une assistante afin de maintenir le calme dans l'école et respecter les enfants déjà concentrés sur leur travail.

Horaires d'ouverture des portes

Les portes de l'école sont ouvertes à 8h et fermées à 8h45 le matin. Toute arrivée en dehors de ces horaires doit faire l'objet d'une demande préalable.

Départ du soir : Les parents viennent chercher leur(s) enfant(s) à **16h30**. En cas de retard, votre enfant est inscrit d'office à la garderie.

Les enfants sont repris par un de leurs parents ou une personne qui présente une autorisation écrite signée des responsables légaux de l'enfant (une

autorisation permanente peut être donnée à l'inscription ou notée dans le cahier de liaison en cours d'année). Nous remercions les parents de présenter ces personnes aux éducatrices, à défaut, une pièce d'identité sera exigée.

Garderie du matin : 8h à 8h30

Garderie du soir : 16H30 à 18h

Les frais de garderie sont facturés chaque mois. Au-delà de 18h, chaque quart d'heure commencé sera facturé 10 euros. En cas de retard, merci de prévenir en appelant au [0768698272](tel:0768698272).

Vacances scolaires Elles suivent le calendrier de l'académie de Toulouse

Absences

L'absence de vos enfants est signalée dès que possible, le matin même du jour d'absence en laissant un message ou un texto sur le répondeur (0768698272).

Au retour de votre enfant, l'absence est obligatoirement justifiée par un mot signé dans le cahier de liaison.

Pour les absences régulières, la thérapeute accompagnant votre enfant sur le temps scolaire nous remet une attestation indiquant les jours et horaires de prise en charge. Les bilans justifiant les prises en charge sont remis avec le dossier d'inscription ou bien en cours d'année.

Les absences de plus de 3 jours pour cause de maladie sont justifiées par une attestation de votre médecin.

Des autorisations d'absences ou de sorties anticipées de l'école peuvent être accordées par les éducatrices à la demande écrite des familles pour répondre à des obligations de caractère exceptionnel.

Maladie

Si votre enfant est fiévreux ou souffrant, nous vous remercions de le garder à la maison. En cas de maladie contagieuse, vous devez avertir l'école et présenter un certificat médical de réadmission au retour de votre enfant.

Si votre enfant est malade en cours de journée, nous vous contacterons pour vous demander de venir le chercher.

Médicaments

Si votre enfant a une médication, prévoir avec votre médecin l'administration de celle-ci par vos soins uniquement le matin et le soir. Le personnel de l'école n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants.

Allergies

En cas d'allergie reconnue, merci de fournir l'ordonnance médicale afin d'établir un plan d'accueil individualisé (PAI).

Urgences En cas d'accident, nous ferons appel aux Pompiers ou au Samu, et les parents seront appelés immédiatement.

Autonomie de l'enfant

L'autonomie contribue à la construction de l'estime de soi, élément essentiel pour la réussite des apprentissages. L'enfant a besoin d'être soutenu dans son désir d'autonomie autant à la maison qu'à l'école.

Tenue vestimentaire

Les parents s'efforcent de prévoir des habits et chaussures accompagnant l'enfant dans son autonomie. Exemple : selon les enfants, chaussures à scratch ou lacets, manteaux à fermeture éclair ou à boutons, sacs à fermeture éclair, etc Évitez les chaussures à lacets tant que votre enfant n'est pas autonome pour les nouer. Les enfants mettent leurs chaussons pour rentrer dans la classe. Ils portent des habits confortables qui ne gênent pas leurs mouvements. Ils doivent pouvoir s'habiller et se déshabiller par eux-mêmes.

Une tenue de rechange complète, un pantalon de pluie et des bottes sont disponibles en permanence à l'école.

Toutes les affaires sont marquées au nom de l'enfant. Les affaires non nominatives retrouvées seront mises dans un carton dans le vestiaire. A la fin de chaque trimestre, les affaires non récupérées seront données à une association caritative.

Il est interdit d'apporter des bonbons, des jouets, de l'argent, des objets de valeur ou des objets dangereux. L'école se décharge de toute responsabilité en cas de perte ou dommage des affaires des enfants.

Le Matériel

Le matériel pédagogique des classes est précieux et coûteux. Si vous découvrez dans les poches ou le sac de votre enfant un objet que vous ne connaissez pas, il s'agit peut-être d'un élément de ce matériel. Nous vous demandons donc de le restituer dans les plus brefs délais.

Assurance

Les familles sont pécuniairement responsables des dégradations des locaux ou du matériel occasionnées par leurs enfants. Certains frais peuvent être couverts par l'assurance de votre enfant, les parents sont tenus de faire les démarches nécessaires auprès de leur assureur.

Repas du midi apporté de la maison

Les parents veillent à donner à leur(s) enfant(s) un repas équilibré composé notamment de légumes frais crus ou cuisinés. Les bonbons de toutes sortes sont interdits.

La collation du matin consiste en fruits et légumes de saison fournis par les parents d'élèves.

Les enfants qui mangent à l'école apportent une serviette en tissu marquée à leur nom. Le nom de l'enfant est écrit de façon systématique sur chaque élément de son repas (boîte, yaourt, etc.).

Les enfants mettent la table, rangent et nettoient après le repas. Les enfants sont encadrés par les éducatrices sur le temps de repas et de rangement.

Le temps de repos ou de relaxation en classe 3-6

Les enfants apportent un oreiller et une petite couverture. Les habitudes d'endormissement (doudou/tétine) de l'enfant sont respectées. Les jeunes enfants dorment aussi longtemps qu'ils en ont besoin.

Bien être psychologique des enfants

Nous vous remercions de nous prévenir de tout changement familial (déménagement, naissance, décès, ...) et tout événement devant être pris en compte pour le bien être de vos enfants.

Communication avec l'équipe éducative

Deux rencontres sont organisées par l'équipe éducative avec les parents dans l'année. Vous pouvez solliciter un rendez-vous en cours d'année, par écrit dans le carnet de liaison.

Pédagogie et Coopération : l'atelier des parents

Vos enfants ont besoin d'une cohérence entre l'accompagnement proposé à l'école et celui de la famille. C'est pourquoi les parents ont l'obligation de participer aux ateliers des parents dont le calendrier sera communiqué à la rentrée scolaire. Une participation de 5 euros par atelier et par famille sera demandée pour couvrir une partie des frais.

Participation des parents d'élèves

A tour de rôle chaque famille se charge de l'achat des goûters. Une liste indicative et un calendrier seront communiqués aux familles à la rentrée.

Chaque parent est tenu au moins une fois par trimestre de participer à l'accompagnement des classes lors des sorties pédagogiques, d'activités sportives, d'ateliers (musique, jardin, arts créatifs...), préparation des fêtes. En cas d'impossibilité professionnelle il s'organise pour participer d'une autre manière (entretien du linge, achat des goûters, activités de l'APE, aide ponctuelle de bricolage ou d'entretien des locaux selon les besoins). Pour la classe 3-6, il est plus facile d'accompagner un groupe où il n'y a pas son enfant. En cas d'utilisation de votre véhicule, merci d'apporter une attestation écrite d'assurance qui spécifie la couverture de risques pour ce type d'activités (sortie scolaire).

Sorties scolaires

Les sorties sont organisées par l'école. Le trajet peut être fait à pied, en bus ou en voiture conduite par une éducatrice, une assistante ou un parent accompagnateur. Une autorisation de sortie et une décharge pour le transport est signée par les parents au moment de l'inscription. Les enfants qui ne participent pas aux sorties ne peuvent être pris en charge par l'école sur le temps de sortie.

Les parents sont sollicités pour accompagner les sorties, ils peuvent suggérer des lieux ou thèmes de sortie qui seront retenus selon leur pertinence avec le projet pédagogique. De manière exceptionnelle, une participation financière est demandée aux parents pour les sorties.

Interventions extérieures

Des intervenants extérieurs peuvent venir à l'école pour des projets spécifiques (musique, sport, arts, etc...). Les parents sont invités à intervenir selon leurs affinités et compétences. Les éducatrices répondront positivement en fonction de la pertinence de l'activité proposée avec le projet pédagogique ainsi que de la cohérence de l'emploi du temps des enfants. Ces décisions seront prises dans l'intérêt de vos enfants.

Association de parents d'élèves

Une association de parents d'élèves est animée par des parents volontaires pour organiser des événements festifs et fédérateurs des familles. Elle peut proposer des activités de collecte de fonds pour financer des sorties pédagogiques, rémunérer des intervenants extérieurs ou l'achat de matériel pour l'école.

Anniversaires

Les anniversaires sont fêtés selon une petite cérémonie spécifique à la pédagogie Montessori. Les enfants apportent des photos de chaque étape de leur développement (naissance, marche, événements familiaux importants, etc...indiquer l'âge au dos de la photo). Selon l'âge de votre enfant vous pouvez le laisser choisir ses photos. Elles sont utilisées pour le travail sur la frise de vie de votre enfant, prévoyez une copie selon votre convenance. Les parents sont invités à venir passer un moment dans la classe et participer à la cérémonie (horaires à organiser avec les éducatrices).

Inscription/réinscription

L'inscription s'effectue pour une année scolaire entière.

La réinscription s'effectue fin février au plus tard et assure une place aux enfants pour la rentrée suivante. Au-delà de cette date, nous ne pourrons pas vous garantir de place.

L'inscription définitive d'un enfant est confirmée après un entretien avec les parents et l'enfant ainsi que la réception du dossier d'inscription dûment complété accompagné du paiement de l'adhésion à l'association et des droits d'inscription. Les droits d'inscription ou de réinscription ne sont en aucun cas remboursables.

L'école peut demander que votre enfant suive une période d'adaptation afin de vérifier que la pédagogie Montessori est bien appropriée à son développement.

L'école se réserve le droit d'interrompre ou de ne pas renouveler la scolarité d'un enfant. Une rencontre est proposée aux parents et un courrier motivé leur est adressé.

Je reconnais avoir pris connaissance des règles de vie de l'école Montessori de Gaillac et je m'engage à les respecter.

Le _____ à _____

Signature des parents ou des responsables légaux :